

1 – « Les arbitres ne doivent pas se perdre dans les petits détails : ce sont les points importants qui exigent leur attention : cela les met à l'abri de toute critique. »

Cette phrase est extraite :

Des statuts de la FFTA
Du Code Moral de l'arbitre et du jeune arbitre
Du règlement de la Commission Nationale des Arbitres

2 – Les arbitres prêtent un serment :

Les arbitres adultes prêtent un serment différent des jeunes arbitres
Tous les arbitres prêtent le même serment
Les jeunes arbitres prêtent un serment spécial pour la période où ils sont Jeunes arbitres

3 – Les membres de la Commission Nationale des arbitres sont nommés par :

Le Comité Directeur de la FFTA, sur proposition du Président de la CNA
Le Président de la CNA
Sont élus par les Présidents des Commissions Régionales d'arbitrage (PCRA)

4 – Le Président de la CNA :

Est obligatoirement un Arbitre International
Est élu par les membres de la Commission Nationale des Arbitres (CNA)
Est obligatoirement un élu du Comité Directeur de la FFTA

5 – En cas de différend ou de problème au sein du corps arbitral, le problème peut être soumis

Au Président de la FFTA
Au Président de la CNA
Au Conseil Fédéral d'Arbitrage

6 – Les jeunes arbitres peuvent commencer leur formation

à partir de 13 ans
à partir de 14 ans
à partir de 15 ans

7 – Lorsque vous aurez été admis à l'examen de Jeune Arbitre, et que vous aurez prêté serment, vous pourrez :

Arbitrer un championnat régional
Arbitrer des concours qualificatifs jusqu'au niveau départemental
Etre responsable d'un concours qualificatif jusqu'au niveau départemental

8 – Dans votre formation de jeune arbitre :

Vous pouvez ne passer que l'examen « tronc commun »
Vous devez choisir au moins UNE OPTION et effectuer des arbitrages dans cette option
Vous pouvez être dispensé des arbitrages sur le terrain si vous avez eu plus de 16 à l'examen.

9 – Lorsque vous serez « jeune arbitre » et que vous aurez prêté serment, une de ces actions vous sera interdite :

Etre responsable d'un concours sélectif
Juger la valeur d'une flèche
Intervenir sur un problème de sécurité

10 – Lorsque vous aurez été admis à l'examen de Jeune Arbitre, que vous aurez prêté serment et que vous atteindrez l'âge de 18 ans

Vous deviendrez automatiquement arbitre Fédéral toutes options
Vous deviendrez arbitre fédéral dans votre option, sur avis favorable d'une commission
Vous devrez repasser les examens des arbitres Fédéraux adultes

11 – Lorsque vous serez devenu arbitre fédéral :

Vous pourrez arbitrer à vie sans restriction
Vous pourrez être nommé arbitre International sur décision de la FFTA
Vous devrez suivre des formations continues pour maintenir la validité de votre diplôme.

- 12** – Un arbitre formateur est :
- Un arbitre ancien et expérimenté qui a accepté de mener des formations
 - Un arbitre expérimenté désigné par le PCRA
 - Un arbitre expérimenté qui a suivi une formation supplémentaire spécifique.
- 13** – L'invitation ou mandat doit obligatoirement comporter :
- l'heure du début des tirs
 - le nom des arbitres
 - le menu du repas et son prix
- 14** – Vous êtes arbitre dans une compétition sélective (autre que les parcours) comportant plusieurs départs :
- Vous n'avez pas le droit de tirer
 - Vous pouvez tirer sur un départ, sans participer à l'arbitrage de ce départ et à la condition que le nombre d'arbitres reste suffisant.
 - Vous pouvez tirer sur un départ, tout en continuant à arbitrer
- 15** – Vous êtes arbitre dans une compétition sélective de parcours comportant plusieurs départs :
- Vous pouvez tirer sur un départ, sans participer à l'arbitrage de ce départ et à la condition que le nombre d'arbitres reste suffisant.
 - Si cela ne gêne pas l'arbitrage, vous pouvez tirer sur n'importe quel départ
 - Si cela ne gêne pas l'arbitrage, ET que vous n'avez pas participé à l'organisation, vous pouvez tirer au premier départ
- 16** – Vous êtes Jeune arbitre, vous avez prêté serment, dans une compétition sélective, vous avez jugé un cordon et refusé le point à un tireur qui conteste votre décision.
- Vous lui répondez qu'il peut déposer une réclamation.
 - Vous appelez un arbitre adulte pour un double jugement.
 - Vous lui rappelez, avec calme, que vous êtes assermenté et que votre jugement a la même valeur que celui d'un arbitre adulte.
- 17** – Après avoir prêté serment d'arbitre, vous tirez dans une compétition, sur un point litigieux un archer de votre cible vous dit « puisque tu es arbitre juge le cordon »
- Vous jugez le cordon « à l'œil »
 - Vous appelez un arbitre de la compétition
 - Vous sortez votre loupe et vous jugez le cordon
- 18** – Vous êtes arbitre dans une compétition, vous n'avez pas à faire l'une de ces tâches, laquelle ?
- Veiller au nombre de flèches tirées par archer
 - Gérer les incidents de tir
 - Veiller à ce que les compétiteurs boivent régulièrement
- 19** – Le Directeur des tirs (FITA et Salle)
- Doit être un arbitre Fédéral (ou assistant)
 - Doit être un membre de l'équipe d'organisation
 - Est désigné par le Président du Comité Départemental
- 20** – Lors du contrôle du matériel, l'arbitre :
- Se fait présenter l'arc et son matériel par l'archer
 - A le droit de prendre en main l'arc de l'archer
 - Pèse lui même l'arc avec le peson
- 21** – Sur une même cible il ne doit pas y avoir plus de :
- 1 tireur du même club
 - 2 tireurs du même club
 - 3 tireurs du même club

- 22** – Dans une compétition, un jeune archer benjamin, est le seul à tirer à sa distance, et est donc seul sur sa cible
Il ne peut pas tirer
Il compte ses points tout seul
L'organisateur doit désigner un marqueur pour tenir la contremarque
- 23** – Le responsable du greffe vient vous indiquer qu'un archer se présente sans sa licence, qu'il est inscrit sur le fichier informatique ressource de la FFTA, et qu'il présente une pièce d'identité à son nom :
Vous lui refusez l'accès à la compétition
Vous vérifiez qu'il est indiqué sur le fichier et l'autorisez à tirer.
Comme vous le connaissez bien, vous le laissez tirer sans contrôle
- 24** – Après être passé au greffe d'un tir sélectif en salle et que sa position sur sa cible lui a été attribuée, un archer vient vous voir pour changer de position (il préfère tirer en C plutôt qu'en A)
Vous lui refusez le changement
Vous lui indiquez de voir avec le greffe
Vous lui indiquez que c'est possible s'il s'arrange avec les archers de sa cible, mais en gardant sa feuille de marque
- 25** – Un archer est inscrit sur un concours sur plusieurs départs, il veut tirer avec des arcs différents (un arc à poulie et un arc classique)
Il peut tirer un départ avec chaque arc.
Il peut tirer sur chaque départ avec un arc en A-B, l'autre arc en C-D
Il ne peut tirer qu'avec le même arc sur tous les départs
- 26** – Dans un concours un archer a tiré sur plusieurs départs, il ne veut conserver que son dernier score qui est le meilleur et que les autres ne figurent pas sur le classement
Il a le droit
Seul son premier score compte pour le classement du concours
Seul son premier score sera pris en compte pour le classement national
- 27** – Lors d'une compétition « dominicale », le père d'un jeune compétiteur veut être derrière son fils pour le « coacher »
Il n'a pas le droit
Il peut s'il possède une licence FFTA
Il peut s'il possède une licence FFTA et qu'il est au moins Entraîneur 1
- 28** – Le Jury d'appel est obligatoire :
Dans toutes les compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral.
Uniquement lors des compétitions nationales ou internationales
Dans toutes les compétitions à partir des Championnats Départementaux.
- 29** – Les membres du jury d'appel, dans une compétition sélective simple
Doivent être les mêmes sur tous les départs
Peuvent être n'importe quelle personne présente
Doivent posséder une licence FFTA en cours de validité
- 30** – Un archer handicapé est inscrit dans une compétition :
Il a le droit de tirer avec l'assistance dont il a besoin
Il n'a pas le droit de tirer dans une compétition FFTA
Il a le droit de tirer et sera classé dans un classement spécial
- 31** – Dans une compétition sélective FITA, un archer en catégorie POUSSIN est inscrit. Lors de l'inspection du matériel, vous devez vérifier :
La taille de son arc
La puissance marquée sur ses branches
Vous ne le laissez pas tirer, car les POUSSINS ne peuvent pas tirer en FITA

- 32 – Dans une compétition en extérieur, un archer fume derrière le pas de tir en attendant son tour :
Il a le droit
Il a le droit si c'est une « cigarette électronique »
Vous lui demandez d'arrêter, car il est interdit de fumer sur le site d'une compétition
- 33 - En cas de panne des feux, le temps est indiqué aux archers par des panneaux manipulés manuellement ; ces panneaux sont :
Rayés Jaune et Noir sur une face, et jaune sur l'autre face
Jaune sur une face et vert sur l'autre face
Jaune sur une face et noir sur l'autre face
- 34 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche touche une autre flèche située dans le 10 et se plante dans le 5, elle compte :
10 points
5 points
0 point
- 35 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et y reste fixée, elle compte :
10 points
0 point
Elle doit être tirée à nouveau
- 36 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et se plante « en paille » et y reste, elle compte :
10 points
0 point
Elle doit être tirée à nouveau
- 37 - Pendant un concours sur cible anglaise, une flèche emboutit une autre flèche située dans le 10, et tombe par terre, elle compte :
10 points
0 point
Elle doit être tirée à nouveau
- 38 - Pendant un tir sur cible anglaise où plusieurs archers tirent sur la même cible, une flèche touche la cible et tombe par terre (fait un refus), les archers doivent :
Continuer à tirer
Arrêter de tirer et appeler un arbitre
L'archer à qui appartient la flèche arrête de tirer, l'autre archer pouvant continuer à tirer
- 39 – Un archer lâche sa flèche juste avant que le signal sonore de fin de tir ne retentisse :
La flèche compte, si elle arrive en cible avant la fin du signal sonore
La flèche ne compte pas car elle était « en vol » lorsque le signal a retenti
La flèche compte normalement
- 40– Sur une cible, vous remarquez que les archers marqueurs modifient la valeur d'une flèche qui est encore en cible :
Ils n'ont pas le droit, la flèche ayant été marquée sur la feuille de marque
Ils ont le droit, mais tous les archers de la cible doivent signer la modification
Vous intervenez pour vérifier la valeur de la flèche et vous corrigez la feuille de marque
- 41 – Sur une cible, alors que les flèches ont été retirées, les archers vous appellent pour modifier la valeur d'une flèche qui a été marquée 9 sur la marque ET sur la contremarque. Les archers sont tous d'accord pour dire que c'était un 10 :
Vous modifiez les feuilles de marque et notez le 10
Vous dites aux archers de modifier et de signer les feuilles puisqu'ils sont d'accord
Vous refusez toute modification, car les flèches ne sont plus en cible.

- 42 – A la fin d'une compétition, un archer veut faire valider un nouveau record de France. Le greffe refuse de lui donner l'original de sa feuille de marque car il veut la conserver pour justifier le classement :
- Le greffe a raison
 - Le greffe a tort car l'arbitre doit joindre l'original à la demande d'homologation
 - Vous demandez au greffe une photocopie de la feuille de marque
- 43 – L'arbitre responsable doit adresser la demande d'homologation d'un record de France à la FFTA
- Le jour même par courrier électronique
 - Par courrier, dans les 8 jours de la compétition
 - Par courrier, dans les 48 heures de la compétition
- 44 – Pour arbitrer dans un discipline de parcours (Nature, 3D, Tir en Campagne), un arbitre :
- Peut arbitrer sans condition particulière
 - Doit avoir un certificat d'aptitude à une activité physique soutenue en pleine nature
 - Peut arbitrer dans une tenue autre que la tenue officielle
- 45 - Le greffe, à la fin de la compétition s'aperçoit que les totaux indiqués sur la feuille de marque et sur la contremarque sont différents :
- Les responsables appellent les marqueurs pour recompter
 - Les membres du greffe doivent recompter
 - Le greffe prend le total le plus petit
- 46 – En tir par équipe, sur le podium, les membres de l'équipe doivent être habillés
- Comme ils le veulent
 - Tous dans la même tenue d'équipe
 - Comme ils le veulent, si le capitaine est en tenue d'équipe
- 47– Pour inscrire une compétitions au calendrier national, un club doit avoir au moins :
- Un Jeune Arbitre ou un arbitre fédéral
 - Un arbitre assistant
 - Un arbitre fédéral ayant l'option de la discipline du concours à inscrire
- 48– A la fin d'un FITA, un jeune archer Minime a réalisé un score de 490 points, il peut demander :
- Un badge vert
 - Un badge blanc
 - Il n'a pas droit à un badge, car il n'a pas tiré à 70 M
- 49– En FITA, pour les archers de Cadet à Super-Vétéran, pour l'obtention des badges :
- Les scores à réaliser sont les mêmes en arc classique et en arc à poulies
 - Les scores à réaliser sont différents en arc classique et en arc à poulies
 - Les scores réalisés à l'entraînement sont valables, si un arbitre était présent.
- 50– Les plumes de progression :
- Se tirent en 6 volées de 3 flèches
 - Se tirent en 3 volées de 6 flèches
 - L'une ou l'autre possibilité ci-dessus au choix de l'entraîneur